

**Bref portrait de la mobilisation  
intersectorielle en matière de  
violence conjugale et familiale sur le  
territoire du CISSS des Laurentides.**

Juillet 2020

Une publication du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides  
290, rue de Montigny, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T3

**Conception et rédaction**

Direction des programmes Santé mentale, dépendance et services psychosociaux généraux adulte.

---

Tous droits réservés.

La reproduction complète ou partielle ainsi que le téléchargement sont autorisés à des fins non commerciales seulement et à la condition de mentionner la source.

© Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides, 2020

## Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 .....	4
2.1. Objectif .....	4
2.2. Structure du plan d'action .....	4
3. Les instances de concertation en violence conjugale et familiale des Laurentides .....	5
4. Objectifs généraux ciblés par les instances de concertation et les partenaires .....	6
4.1. Objectifs généraux ciblés par les instances de concertation : .....	6
4.2. Objectifs généraux ciblés par les partenaires (actrices et acteurs locaux) .....	6
5. Rôles et responsabilités des partenaires et des organismes fiduciaires participant aux instances de concertation .....	6
5.1. Partenaires (actrices et acteurs locaux) .....	6
5.2. Organisme fiduciaire.....	7
6. Règles de fonctionnement du budget non récurrent en provenance du CISSS des Laurentides.....	7
7. Territoire desservi par les six instances de concertation en violence conjugale et familiale .	8
Annexe 1 : Fiches descriptives des six instances de concertation en violence conjugale et familiale des Laurentides.....	9
Annexe 2 : Définition de la violence conjugale.....	12

## 1. Introduction

Le présent document est issu d'une tournée de consultations effectuées en 2018 et 2019 auprès des différentes instances de concertation en violence conjugale et familiale des Laurentides. Il se veut tout d'abord un bref portrait de la structure collaborative et des mécanismes de concertation en violence conjugale mis en place depuis les dernières décennies. Il vise également à servir d'outil de communication pour les différents partenaires de la région afin de faciliter la collaboration et l'arrimage des services lors d'interventions judiciaires, sociales et communautaires dans la région en matière de violence conjugale et familiale.

## 2. Le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023

### 2.1. Objectif

Les actions concertées des partenaires laurentiens reposent en grande partie sur les orientations du *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*<sup>1</sup> regroupant 56 actions nouvelles ou bonifiées visant à poursuivre et à intensifier la lutte contre la violence conjugale. Ce nouveau plan d'action répond aux enjeux identifiés à la suite des consultations menées auprès d'environ 150 représentantes et représentants des milieux parapublics, communautaires et de la recherche et à l'issue de travaux interministériels. Il s'inscrit dans la continuité des efforts gouvernementaux pour contrer la violence sous toutes ses formes, et particulièrement la violence faite aux femmes.

### 2.2. Structure du plan d'action

#### AXE 1 – PRÉVENTION, SENSIBILISATION ET INFORMATION

1. Soutenir les efforts de sensibilisation à la violence conjugale ;
2. Diversifier et adapter les moyens utilisés pour informer le public et certains groupes de la population sur la violence conjugale, les ressources disponibles ainsi que les recours pour les victimes ;
3. Augmenter, au sein de la population, les connaissances relatives aux différentes manifestations de violence conjugale et aux façons d'agir à titre de témoins actifs.

#### AXE 2 – DÉPISTAGE ET INTERVENTION PSYCHOSOCIALE

1. Soutenir l'adaptation des services offerts par certaines ressources spécialisées en matière de violence conjugale de manière à mieux tenir compte des réalités ou des besoins particuliers ;
2. Augmenter, au moyen de formations et d'outils, la capacité de certaines ressources publiques, parapubliques et communautaires à dépister la violence conjugale vécue par les personnes qui les fréquentent et à intervenir adéquatement auprès d'elles.

#### AXE 3 – INTERVENTION POLICIÈRE, JUDICIAIRE ET CORRECTIONNELLE

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, 2012, [en ligne], <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>

1. Faciliter la participation des victimes de violence conjugale à l'enquête policière et au processus judiciaire et renforcer les mesures de protection à leur égard ;
2. Améliorer la capacité du système judiciaire à traiter les dossiers de violence conjugale ;
3. Améliorer les capacités d'intervention des acteurs des milieux policier, judiciaire et correctionnel en matière de violence conjugale.

#### AXE 4 – PARTAGE DE L'EXPERTISE ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

1. Créer des occasions de partage d'expertise entre différents milieux concernés par la violence conjugale ;
2. Renforcer et diversifier les moyens de concertation et de collaboration ;
3. Soutenir le développement et la diffusion des connaissances et des données en matière de violence conjugale.

### **3. Les instances de concertation en violence conjugale et familiale des Laurentides**

La mobilisation intersectorielle en violence conjugale et familiale dans les Laurentides sollicite l'engagement de six instances de concertation autonomes. Plutôt qu'opter pour une structure régionale unique et plus large, les partenaires ont fait le choix de miser sur une organisation locale de leurs mécanismes de collaboration, organisée par territoire de réseau local de services, afin de répondre plus étroitement aux besoins de leur milieu respectif. La composition de chacune de ces six instances est brièvement décrite à l'annexe 1 du présent document :

- Comité opérationnel violence conjugale Argenteuil ;
- Table de concertation en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle de la MRC Antoine-Labelle ;
- Table de concertation en violence conjugale des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ;
- Table de concertation sur la violence conjugale de Thérèse-de-Blainville ;
- Table de concertation sur la violence conjugale et familiale de la MRC de Deux-Montagnes et du sud de Mirabel ;
- Table de concertation sur la violence conjugale et familiale de la MRC de la Rivière-du-Nord et du nord de Mirabel.

Chacune des instances est composée d'acteurs et actrices locales interpellé-es par la problématique de la violence conjugale et familiale telle que définie dans le *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023* (annexe 2). La plupart des tables et comités fonctionnent sur la base d'une entente ou d'un guide de collaboration, et se rencontrent de manière régulière de 4 à 6 fois par année. Chaque table ou comité désigne un organisme fiduciaire agissant à titre d'administrateur. Le CISSS des Laurentides participe activement à ces instances de concertation, notamment par l'implication des organisateurs et organisatrices communautaires qui soutiennent les tables, ainsi que par la nomination de coordonnatrices cliniques et d'une répondante régionale en violence conjugale qui collaborent également aux travaux.

## **4. Objectifs généraux ciblés par les instances de concertation et les partenaires**

Sauf exception, chacune des instances de concertation a ratifié une entente ou un guide de collaboration qui précise ses règles de fonctionnement. De manière générale, les tables, comité et partenaires locaux ciblent les objectifs suivants :

### **4.1. Objectifs généraux ciblés par les instances de concertation :**

- Améliorer la sécurité, accélérer et supporter la demande d'aide de la victime de violence et briser l'isolement ;
- Offrir aux personnes impliquées en situation de violence conjugale, l'accès aux ressources appropriées ;
- Favoriser le développement des habiletés d'intervention en matière de violence conjugale et familiale ;
- Sensibiliser les partenaires aux interventions et préoccupations de chacun des services concernés ;
- Faire connaître l'ensemble des services auprès des intervenants ;
- Offrir de façon systématique l'information sur les ressources aux personnes impliquées dans les situations de violence conjugale et familiale.

### **4.2. Objectifs généraux ciblés par les partenaires (actrices et acteurs locaux)**

- Assurer et améliorer l'efficacité des interventions auprès des victimes de violence conjugale ;
- Favoriser l'émergence et le maintien d'une collaboration dynamique entre les services concernés ;
- Contribuer au dépistage, à la référence et à l'accès à des services en matière de violence conjugale et familiale ;
- Préciser les rôles et les modalités de collaboration des organismes/des établissements signataires ;
- Faire connaître l'ensemble des services offerts aux personnes vivant dans un contexte de violence conjugale.

## **5. Rôles et responsabilités des partenaires et des organismes fiduciaires participant aux instances de concertation**

Les rôles et responsabilités des collaboratrices et collaborateurs sont également spécifiés par chacune des instances par le biais d'un guide ou entente de collaboration. De manière générale, les partenaires et les organismes fiduciaires s'engagent :

### **5.1. Partenaires (actrices et acteurs locaux)**

- Identifier un répondant qui agira comme agent de liaison avec le répondant dans les autres ressources. Le répondant assurera, au besoin, le suivi interne des dossiers et verra à nommer un remplaçant lors d'une période d'absence prolongée ;

- Respecter les règles de confidentialité dont s'assurer d'obtenir le consentement, écrit ou verbal, des personnes concernées avant de partager toute information concernant l'intervention ;
- Travailler en étroite collaboration avec les divers partenaires impliqués, dans le cadre d'une intervention dans la mesure où on a obtenu le consentement de la personne concernée ;
- Encourager la formation du personnel et promouvoir l'importance des mesures à prendre dans les situations de violence conjugale et familiale (forme d'aide disponible, information à la victime et à l'agresseur, ressources, etc.) ;
- Participer à la table de concertation en violence conjugale et familiale de son ou ses secteurs.

## **5.2. Organisme fiduciaire**

- Effectuer les paiements requis à la demande des membres de la table de concertation ;
- Produire les rapports financiers à la demande des membres de la table de concertation ;
- Rédiger les différentes redditions de compte associées aux diverses sources de financement obtenues ;
- Faire adopter les redditions de compte aux membres de la table de concertation par résolution.

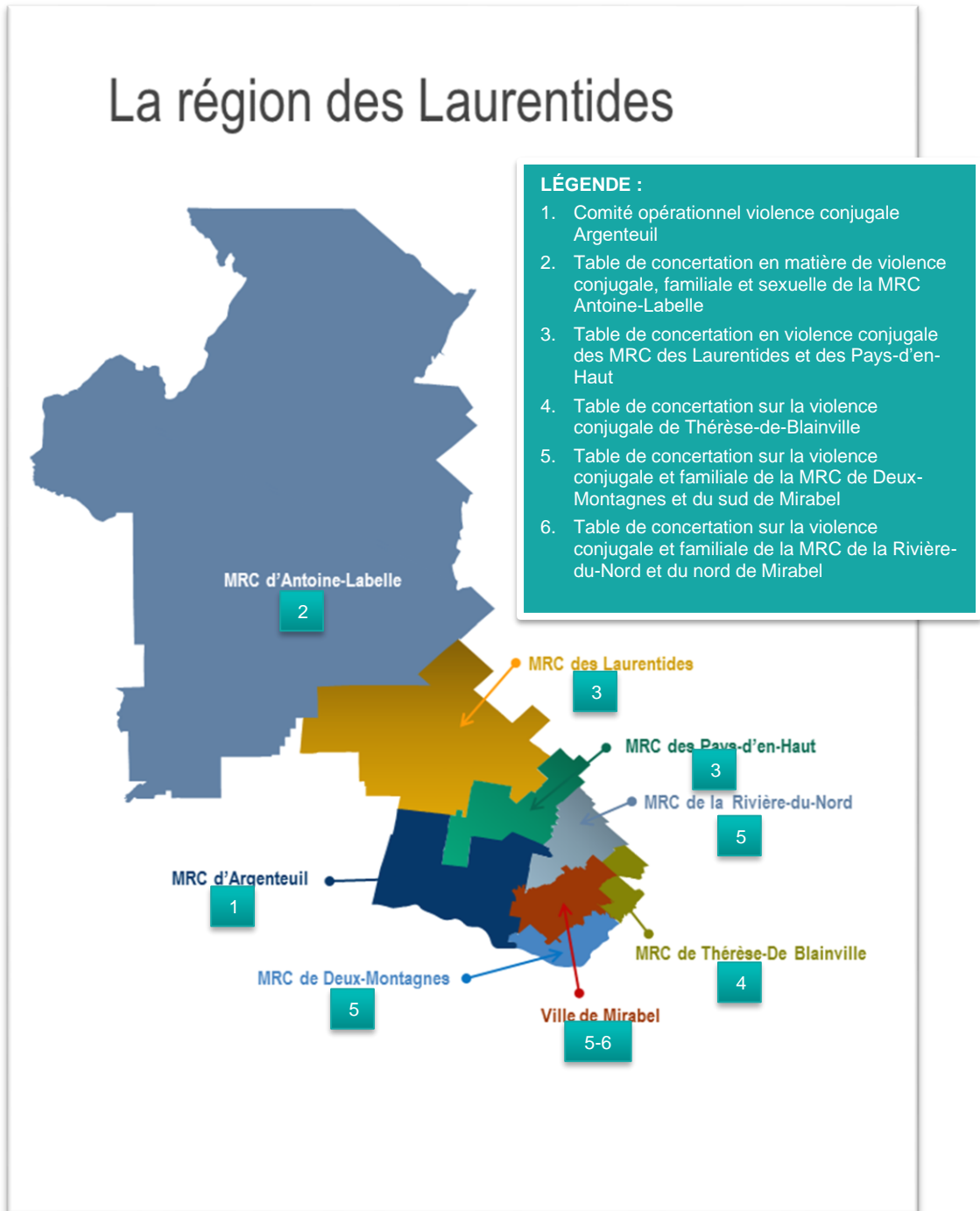
## **6. Règles de fonctionnement du budget non récurrent en provenance du CISSS des Laurentides**

Sous réserve du financement non récurrent en violence conjugale octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux établissements de santé (CISSS/CIUSSS), la personne responsable du dossier « Violence conjugale » du CISSS des Laurentides procède annuellement au versement du soutien financier visant à soutenir la concertation locale en violence conjugale.

- Ce financement se veut une mesure de soutien à la consolidation des concertations locales en violence conjugale du territoire. Ce soutien financier pourrait, par exemple, servir à : couvrir les frais administratifs liés à la gestion du budget par l'organisme fiduciaire, à payer le salaire d'une agente administrative, à payer la location d'un local, à financer des projets ponctuels retenus par les membres de la table de concertation, à favoriser les initiatives d'aiguillage, de collaboration et de sensibilisation intersectorielle, etc. ;
- Le soutien financier prend la forme d'une « petite caisse ». La valeur maximale de la petite caisse est de 5 000 \$ ;
- Pour être admissible au soutien financier (5 000 \$), l'organisme fiduciaire, reconnu par la table de concertation, doit déposer annuellement un rapport d'activité et un bilan financier à la personne responsable du dossier « Violence conjugale » du CISSS des Laurentides.
- À partir des informations financières indiquées dans les documents demandés et dans le respect des règles de fonctionnement indiquées, la personne responsable du dossier

« Violence conjugale » du CISSS des Laurentides procèdera au versement du soutien financier visant à soutenir la concertation locale en violence conjugale.

**7. Territoire desservi par les six instances de concertation en violence conjugale et familiale**





## Annexe 1 : Fiches descriptives des six instances de concertation en violence conjugale et familiale des Laurentides.

### TABLE DE CONCERTATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE ET SEXUELLE DE LA MRC ANTOINE-LABELLE

**Fréquence des rencontres :**

4 rencontres régulières par année ; jusqu'à 8 rencontres des sous-comités par année

**Partenaires :**

ACCROC	L'Élan CALACS
Bureau de probation	Maison Lyse-Beauchamp
CAVAC des Laurentides	Palais de justice Mont-Laurier
Centre collégial de Mont-Laurier	Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides
Centre de services scolaires Pierre Neveu	Signée Femmes, Centre de Femmes
CISSS des Laurentides	Sûreté du Québec
CRC Curé-Labelle	Table des aînés
Défi-Autonomie	UQAT
Directeur des poursuites criminelles et pénales	

**Organisme fiduciaire :**

Passe-R-Elle des Hautes-Laurentides

### TABLE DE CONCERTATION EN VIOLENCE CONJUGALE DES MRC DES LAURENTIDES ET DES PAYS-D'EN-HAUT

**Fréquence des rencontres :**

4 rencontres régulières par année ; plusieurs rencontres en sous-comités par année

**Partenaires :**

CAPJEM - Centre d'Accompagnement	L'Écluse des Laurentides
Personnalisé pour Jeunes Enceintes ou Mères.	L'Élan CALACS
CAVAC des Laurentides	L'Ombre-Elle
Centre de services scolaires des Laurentides	Paix
CISSS des Laurentides	Services Québec Sainte-Agathe-des-Monts
Escouade pour l'enfance	SQ MRC des Laurentides
Groupe JAD (Jeunes Adolescents en Développement)	SQ MRC des Pays-d'en-Haut
La Colombe	Sûreté municipale de Mont-Tremblant

**Organisme fiduciaire :**

L'Ombrelle

### COMITÉ OPÉRATIONNEL VIOLENCE CONJUGALE ARGENTEUIL

**Fréquence des rencontres :**

4 rencontres régulières par année

**Partenaires :**

ACCROC

Carrefour des femmes du Grand Lachute

CAVAC

Centre de pédiatrie sociale et communautaire  
d'Argenteuil

CISSS des Laurentides

La Citad'elle

Maison de la famille Au cœur des  
générations d'Argenteuil  
Sûreté du Québec

**Organisme fiduciaire :**

La Citad'elle

### TABLE DE CONCERTATION SUR LA VIOLENCE CONJUGALE DE THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE

**Fréquence des rencontres :**

5 à 6 rencontres régulières par année

**Partenaires :**

ACCROC

Carrefour Jeunesse emploi

CAVAC

Centre Rayon de femmes

CISSS des Laurentides

Le Mitan

Maison des Jeunes de Boisbriand  
(SODARRID)

Régie intermunicipale de police de Thérèse-de-  
Blainville

Service de police de Blainville

**Organisme fiduciaire :**

ACCROC

## TABLE DE CONCERTATION SUR LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES ET DU SUD DE MIRABEL

### Fréquence des rencontres :

5 à 6 rencontres régulières par année

### Partenaires :

ACCROC

CAVAC des Laurentides

La Mouvance - Centre de femmes

Centre de femmes Liber'elles

La Citad'Elle de Lachute

CISSS des Laurentides

Écoute agricole Laurentides

Le MITAN

Régie intermunicipale de police du Lac des Deux-Montagnes

Service de police de Mirabel

Service de police Saint-Eustache

Sûreté du Québec

### Organisme fiduciaire :

Regroupement pour le développement social de la région de Deux-Montagnes (RPDS)

## TABLE DE CONCERTATION SUR LA VIOLENCE CONJUGALE ET FAMILIALE DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET DU NORD DE MIRABEL

### Fréquence des rencontres :

4 à 5 rencontres régulières par année

### Partenaires :

ACCROC

CAVAC

Centre de femmes les Unes et les Autres

Centre de femmes Liber'Elles

CISSS des Laurentides

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Direction des services professionnels correctionnels (DSPC)

La Maison des jeunes Rivière-du-Nord

L'Écluse des Laurentides

Maison d'Ariane

Maison de Sophia

Service de police de la ville de Saint-

Jérôme

Sûreté du Québec MRC Rivière du Nord

### Organisme fiduciaire :

L'Écluse des Laurentides

## Annexe 2 : Définition de la violence conjugale<sup>2</sup>

La violence conjugale se caractérise par une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. Les spécialistes appellent cette progression « l'escalade de la violence ». Elle procède, chez l'agresseur, selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de la tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation. À ces phases correspondent chez la victime la peur, la colère, le sentiment qu'elle est responsable de la violence et, enfin, l'espoir que la situation va s'améliorer. Toutes les phases ne sont pas toujours présentes et ne se succèdent pas toujours dans cet ordre.

La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, un moyen choisi pour dominer l'autre personne et armer son pouvoir sur elle. Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra maritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie.

**La violence psychologique** consiste à dévaloriser l'autre ; elle peut se traduire par des attitudes et des propos méprisants à son égard, des humiliations, le dénigrement, le chantage ou la négligence. Elle peut aussi prendre la forme d'un isolement imposé par l'agresseur qui, souvent motivé par la jalousie, interdit à la victime de fréquenter telle ou telle personne ou limite ses déplacements à l'extérieur de la maison. Elle porte atteinte à l'estime et à la confiance en soi, et permet au doute de s'installer dans l'esprit de la victime quant à la responsabilité de l'agresseur relativement à la situation. Plus la victime est isolée socialement, plus elle devient vulnérable aux autres formes de violence. Dans certains cas, l'agresseur peut se servir de ses croyances d'ordre spirituel pour justifier sa domination et son pouvoir.

**La violence verbale** découle la plupart du temps de la violence psychologique ; elle peut consister, de la part de l'agresseur, en des sarcasmes, en des insultes, en des hurlements, en des propos dégradants et humiliants, en du chantage, en des menaces ou en des ordres intimés brutalement. L'intimidation verbale prépare à la violence physique, crée de l'insécurité ou de la peur et empêche la victime de se soustraire à la situation.

**La violence physique** arme la domination de l'agresseur ; elle peut se manifester par des coups ou des blessures de toutes sortes, allant de la bousculade, de la brûlure, de la morsure ou de la fracture jusqu'à l'homicide. Les mauvais traitements physiques sont souvent déguisés en accidents.

**La violence sexuelle** porte atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime ; elle dépasse la sexualité elle-même en ce sens que, par cette violence, l'agresseur vise à dominer l'autre personne dans ce qu'elle a de plus intime. Il peut s'agir d'agressions sexuelles, de harcèlement, d'intimidation, de manipulation, de brutalité en vue d'une relation sexuelle non consentie, etc. Certaines victimes consentent à des relations sexuelles dans l'espoir de maintenir la paix et d'éviter la violence.

**La violence économique** se caractérise par une domination exercée par l'agresseur, qui prive la victime des ressources financières et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du foyer. Les activités économiques de la victime peuvent être contrôlées et surveillées de sorte qu'elle n'a pas le pouvoir de décider quoi que ce soit en cette matière, et ce, qu'elle travaille ou non à l'extérieur de la maison. Ce type de violence entraîne la dépendance financière.

L'origine réelle de la violence conjugale est souvent confondue avec les facteurs qui lui sont associés, par exemple l'alcool, la drogue ou encore les difficultés personnelles ou économiques. Toutefois, la violence conjugale, qu'elle se manifeste entre partenaires ou ex-partenaires intimes, est une façon de contrôler l'autre ; elle n'est pas le résultat d'une perte de maîtrise de soi. Dans une telle situation, l'agresseur

<sup>2</sup> Gouvernement du Québec, Plan d'action gouvernemental 2012-2017 en matière de violence conjugale, 2012, [en ligne], <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/plan-violence18-23-access.pdf>

emploie plusieurs stratégies pour dominer sa victime, s'assurer qu'elle ne le quittera pas ou la convaincre de reprendre la relation.

Les agressions commises dans un contexte conjugal surviennent à l'intérieur de ce qu'on appelle « le cycle de la violence conjugale ». Ce cycle, qui est mis en place et orchestré par l'agresseur, lui permet de maintenir sa domination sur sa ou son partenaire. Dans une relation conjugale marquée par la violence, il se répète plusieurs fois et s'accélère avec le temps.

Notons que la violence conjugale peut être liée à d'autres formes de violence au sein de la famille qui dépassent la relation entre partenaires intimes.

Les victimes de la violence conjugale sont encore majoritairement des femmes. Néanmoins, le Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023 vise à prévenir et à contrer la violence conjugale vécue par toute personne.

*Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
des Laurentides*

Québec 